

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **Saisonnier, un contrat d'avant-garde !**

- Social -

Date de mise en ligne : samedi 27 mars 2010

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**Lorsqu'un travailleur signe un contrat de type saisonnier, il signe en réalité un contrat d'avant-garde dans une société de plus en plus rétrograde. Un contrat d'avant-garde puisqu'il a toujours été synonyme de flexibilité, précarité et qu'il exige du travailleur adaptation, mobilité et abnégation.**

L'ère de l'éloge du travail passe pour les 2 millions de saisonniers et autres CDD par la précarisation à outrance et l'émiettement du travail. Pourtant notre modèle de contrat (l'autre étant soit disant atypique) est basé sur le CDI à plein temps...mais avec un contrat précaire pas question de faire un prêt, de demander un logement, les difficultés s'accumulent et fragilisent ces travailleurs prêt à de gros sacrifices pour travailler en saison. Les travailleurs saisonniers repartis dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie, de la santé, sont confrontés aux mêmes difficultés de reconnaissance, de connaissance de leur droit et du respect de ceux-ci (peu de saisonniers syndiqués, peu d'inspecteur du travail, de suivi médical....). Ils rencontrent des difficultés de logement et de santé.

Depuis plusieurs années, mais surtout depuis 2 ans, beaucoup de travailleurs saisonniers refusent d'aller plus loin dans cette fuite en avant. D'année en année ils ont vu leurs conditions de travail, de vie et de salaire se dégrader. Le constat est sévère : Assedic minorées, 14% travaillent sans contrat, 25% ne perçoivent pas leurs heures supplémentaires. Alors que le tourisme a généré un chiffre d'affaire de 146 milliards d'euros, qu'avec l'agriculture se sont les deux secteurs qui rapportent financièrement à la France. Les travailleurs saisonniers contribuent grandement à la réalisation de ces bons résultats, mais pour ce qui est d'en voir un retour ? Un partage ? Une répartition vers une amélioration des conditions de vie sur les lieux de travail, ou une compensation lors de l'arrêt entre deux saisons ?

Dans le milieu de l'agriculture un petit nombre confondent : exploiter une ferme et exploiter des hommes, souvent des travailleurs immigrés sans papiers. Dans le milieu du tourisme où les travailleurs saisonniers sont souvent isolés malgré la masse importante de saisonniers sur les stations de montagne ou du littoral ; c'est le règne de l'arbitraire le plus total.

Pourtant, malgré ces difficultés des mouvements de colère des saisonniers durant les années 2008-2009 ont portés leur fruit.

Ces mobilisations ont permis de mettre en lumière :

- ▶ L'iniquité des mesures scandaleuses que les partenaires sociaux signataires de la convention UNEDIC voulaient mettre en applications. Elles ont finalement étaient annulées. Ce n'est que momentanée et les futures négociations qui vont s'ouvrir fin 2010, vont revoir le dossier indemnisation des saisonniers revenir sur le devant. Sachant que tous les saisonniers, quelque soit la durée de leur contrat, cotisent, mais seulement 87000 ouvrent droit aux indemnités ASSEDIC.
- ▶ Une prise de conscience de chacun des acteurs de la saisonnalité (syndicats, JOC, Alatras, Jemra, CCAS....) a permis leur réunion afin de porter lors du premier forum social des saisonniers, les revendications et attentes des saisonniers et acteurs de la saison. Une synergie est en train de se créer autour des thèmes fédérateurs de la défense des droits, du logement, de la santé, de la reconnaissance des travailleurs saisonniers.

Les 3-4-5 décembre à Aubagne, lors de ce premier forum social des saisonniers, les projecteurs seront braqués à nouveau la saisonnalité, afin de faire converger les initiatives, les idées, les bonnes pratiques et de faire émerger des propositions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des saisonniers. Lors de ces journées, paroles sera enfin largement donné aux saisonniers.

[www.forumsociauxsaisonniers.org](http://www.forumsociauxsaisonniers.org)